

Les mères visiteuses dans l'espace de rencontre : des parents déplacés ?

Une analyse en termes de rapports sociaux de sexe

Benoit Bastard, sociologue, directeur de recherche au CNRS

Assemblée générale de la Fédération française des espaces de rencontre

Paris, 8 mars 2008

Considérer la question des femmes visiteuses dans les espaces de rencontre amène, d'un point de vue sociologique, à analyser l'ensemble de la pratique de ces structures au regard de la question des sexes¹.

Au départ, on a le sentiment d'une évidence, en ce qui concerne les femmes visiteuses : elles n'ont rien du « client typique » de l'espace de rencontre, elles sont extrêmement minoritaires et elles sont doublement stigmatisées. Elles sont des parents qui n'ont pas su ou pu, pour quelque raison que ce soit, rester en relation avec leurs enfants ; et en plus, ce sont des femmes, autrement dit, celui des parents qui, « naturellement », aurait eu vocation à construire une relation privilégiée avec ses enfants.

Cette première évidence renvoie à une autre, qui concerne les hommes (ou plus généralement la répartition des sexes) dans les espaces de rencontre. Les hommes sont les clients « naturels » de ces structures (sans parler des enfants, évidemment). C'est majoritairement à eux que s'adresse l'intervention. Il s'agit de les soutenir (pour que leurs enfants puissent avoir une relation avec eux), de les encadrer (pour que les risques que représentent, éventuellement, cette relation soient limités).

Pourquoi si peu de femmes visiteuses ? Pourquoi sont-ce les hommes qui sont les visiteurs dans l'espace de rencontre ? Cela renvoie à d'autres évidences, qui constituent autant de mystères lorsqu'on les considère d'un point de vue de sociologue. Pourquoi y a-t-il une femme pour dix hommes en prison ? Ou encore, comme interrogeait une collègue anthropologue : « Pourquoi n'y a-t-il que des hommes au Cercle des nageurs de Marseille ? »

¹ Je remercie Caroline Kruse et Claudine Philippe avec qui j'ai discuté la première version de ce texte. Par ailleurs, ce travail constitue le prolongement d'un article publié, il y a plusieurs années, avec Laura Cardia-Vonèche – « Homme, femme ou 'parent' ? Une analyse de l'action des lieux d'accueil enfants-parents » – dans lequel nous montrions que dans les espaces de rencontre, comme dans l'ensemble des dispositifs qui valorisent la parentalité, la dimension sexuée de la réalité sociale se trouve effacée : on y fait comme si un parent est « un parent » sans plus voir qu'il est un père ou une mère, un homme ou une femme (Bastard, Cardia-Vonèche, 1995).

Cela vaut la peine d'interroger ces évidences et de les (re)questionner. En effet, dans le cadre d'un exercice professionnel comme celui des espaces de rencontre, il est difficile de prendre de la distance par rapport à de tels phénomènes. On travaille avec cet enfant, cette mère, ce père, sans ignorer, évidemment, qu'il s'agit d'une femme ou d'un homme, mais sans voir le tout de la pratique et sans considérer comme étrange ce déséquilibre entre hommes et femmes parmi les parents accueillis. C'est un « non problème » dans le travail quotidien des espaces de rencontre. De plus, si l'on suit les anthropologues et les sociologues, on sait que plus une réalité apparaît naturelle et plus elle est susceptible de cacher quelque chose, en l'occurrence de l'inégalité, de l'injustice ou de la domination. (Bourdieu, 1998)

Pour poser la question de ce déséquilibre, il est utile de la replacer dans une perspective sociologique plus large, celle de l'analyse des rapports sociaux de sexe. On présentera cette perspective avant de la mettre en œuvre à propos des espaces de rencontre.

Un rappel sur les rapports sociaux de sexe

Pour les sociologues, la question des rapports de sexe a été repoussée à partir des années 70, d'une façon nouvelle, sous l'influence de la pensée féministe. A l'époque, il faut le rappeler, la question des rapports entre les sexes est vue comme une question qui se pose dans l'univers privé et qui n'est abordée que dans la perspective de la différenciation des rôles masculin et féminin, dans la famille plus spécialement. On pense, par exemple, au sociologue américain Talcot Parsons, et aux théories fonctionnalistes sur la complémentarité des rôles conjugaux. Les hommes sont principalement vus sous l'angle de leur contribution aux ressources du ménage (instrumentalité), tandis que les femmes sont vues comme celles qui prennent en charge la relation familiale et les personnes dans le cadre domestique (expressivité).

De telles représentations « naturalisantes » ont progressivement volé en éclat sous l'effet de travaux engagés dans tous les champs de la pratique sociale. Ces opérations de dévoilement ont porté sur la sphère privée, mais aussi sur le monde du travail, et ont montré à quel point la différence des sexes était jusqu'alors occultée. On a ainsi fait valoir que le travail domestique est aussi un travail, de surcroît réparti d'une manière inégalitaire, comme le prouvent les études sur les budgets temps. Les femmes réalisent les deux tiers du travail domestique et une grande partie du travail de soins aux enfants et aux personnes dépendantes (voir, par exemple, les travaux de Geneviève Cresson). D'autres recherches ont montré comment les inégalités de sexe étaient peu perceptibles dans la sphère publique : les « ouvriers » qui font l'objet de la sociologie du travail sont aussi, et souvent, des ouvrières (Kergoat, 1982). Beaucoup d'activités s'organisent en reproduisant la différenciation des tâches masculines et féminines – c'est même le cas de l'armée où il y a surtout des hommes (Devreux, 2001). Les multiples études réalisées dans cette perspective suggèrent que les distinctions fondées sur le sexe et qui semblent « naturelles » ne le sont pas. Les distinctions fondées sur le sexe sont en réalité le résultat d'assignations qui s'inscrivent dans une relation au long cours entre le groupe des hommes et celui des femmes. De plus, avec le temps, les études – qui à l'origine faisaient surtout apparaître le caractère indépassable des inégalités de sexes – ont fait ressortir, d'une façon plus nuancée, que celles-ci ne sont pas fixes, mais qu'elles se transforment.

La notion de rapports sociaux de sexe synthétise ces résultats (Devreux, 2001). On parle de rapports sociaux de sexe pour indiquer que les phénomènes auxquels on a affaire s'inscrivent dans un rapport entre des groupes sociaux (comme le rapport de classe ou le rapport entre générations). En suivant Anne-Marie Devreux, on peut indiquer trois caractéristiques principales des rapports sociaux de sexe :

- L'antagonisme : il s'agit ici d'une « guerre » et non pas seulement d'un affrontement au plan symbolique (comme le pense un Pierre Bourdieu) ; c'est un combat pour le maintien effectif de la domination masculine.
- La transversalité : la question des rapports entre sexes n'est pas cantonnée à la sphère de la famille. Tous les domaines du fonctionnement social peuvent être examinés en référence à cette question.
- Enfin, les rapports sociaux de sexe ont un caractère dynamique. Dans la sphère du travail, la répartition des tâches et les métiers évolue (Gonik et alii., 1998). En politique, les femmes prennent de plus en plus de place. Dans la sphère familiale aussi, les pères « bougent ». Ils montrent leur intérêt pour leurs enfants et pour le fait d'être père. (D'ailleurs, les mères aussi « bougent » et certaines d'entre elles ne sont pas sans prendre de la distance par rapport au rôle de mère qui leur est assigné et sans souhaiter que les hommes prennent davantage de place dans la vie de leurs enfants). On ne peut pourtant pas dire qu'il y ait un but à ce mouvement – la fin de l'inégalité – même si, aujourd'hui, les aspirations démocratiques sont fortement orientées dans ce sens et même si la loi pousse explicitement à cette évolution. En pratique, les mouvements observés sont complexes, les rapports entre les femmes et les hommes « avancent » ou « reculent » : ils se recomposent à d'autres niveaux (se renaturalisent, devrait-on dire), avec une tendance à l'allègement (ou parfois à la plus grande invisibilité) de l'inégalité entre hommes et femmes.

Avant de poursuivre, il faut encore se demander si la perspective des rapports de sexe suffit à expliquer le tout de ce qui nous occupe (la question de la place respective des hommes visiteurs et des femmes visiteuses au point de rencontre).

Etant transversale, la question des rapports de sexe est connectée à d'autres dimensions de la réalité sociale, à d'autres inégalités – qui sont également pertinentes s'agissant des espaces de rencontre : les différences de classe, de générations (on pense spécialement au changement de la place de l'enfant) ou encore la diversité culturelle. De plus, il est possible que d'autres paramètres entrent aussi en ligne de compte, qui relativisent l'importance de cette question des rapports de sexe. Notamment, on pourra se demander quelle place occupe la dimension psychologique : est-ce que certains fonctionnements de couples font que ceux-ci « échappent » à la détermination qui vient de l'organisation sociale des sexes – et ont un effet spécifique en ce qui concerne, notamment, l'exclusion d'un parent ?

Sous cette réserve, on se propose d'aborder les trois points suivants :

- Les rapports sociaux de sexe et la question du divorce
- Les rapports sociaux de sexe et l'espace de rencontre (les hommes visiteurs)
- La place des femmes en tant que parents visiteurs

Les rapports sociaux de sexe et la question du divorce

On peut d'abord analyser la question du divorce en se référant à l'analyse des rapports entre les hommes et les femmes. Le divorce ne remet pas en cause l'inégalité homme/femme. De manière générale, il consiste dans le maintien, au-delà de la rupture, d'un fonctionnement dans lequel les hommes et les femmes s'accordent, d'une façon négociée ou d'une façon implicite, pour échanger des « services » et pour faire en sorte que les femmes, adhérant à leur rôle « féminin », prennent en charge, le cas échéant, une « double journée » et assurent l'essentiel de la prise en charge matérielle et de la « charge mentale » des enfants. De plus, si la domination masculine s'exprime par de la violence physique pendant la durée de l'union, on sait qu'une telle situation et les risques qu'elle génère ne s'arrêtent pas avec la séparation. De même, au plan économique, on sait que les hommes s'appauvrissent moins que les femmes au moment de la séparation, et surtout qu'ils « récupèrent » plus vite leur statut économique et qu'ils reconstituent plus facilement que les femmes une union et un fonctionnement de couple qui les replacent dans la même situation. Ainsi donc, il n'y a pas de raison de considérer que l'inégalité entre hommes et femmes soit remise en cause à la faveur de la rupture conjugale.

Pourtant la domination a un prix, et ce prix « se paye » sur la question des enfants au moment de la séparation.

Le fait que la domination ait un prix est connu : il est manifeste lorsqu'on considère la question de l'espérance de vie. Pierre Aïach, a bien mis en évidence le paradoxe (Aïach, 2001) : comment se fait-il que les hommes, les « dominants », vivent moins longtemps, en moyenne, que les « dominées » ? C'est qu'avec la domination vont des activités professionnelles plus dangereuses et des habitudes de vie porteuses de risque...

On peut faire le même raisonnement en ce qui concerne le divorce : le prix à payer pour la domination, c'est le risque de se voir séparer de ses enfants. En effet, la spécialisation des rôles conjugaux qui prévaut durant l'union (le « service », en partie invisible, que rendent les femmes en prenant en charge les enfants, la raison de la « double journée de travail » et des budgets temps inégalitaires) se prolonge généralement dans le divorce : 85 % des enfants vivent plutôt chez leur mère. (Même si, les recompositions en cours poussent, avec la résidence alternée, à un plus grand bouleversement des relations entre hommes et femmes, ce phénomène reste encore marginal.) Comme un prolongement de cette situation inégale, dès lors que les femmes s'occupent des enfants, les hommes ont le risque de les voir moins, voire de perdre le contact avec eux au moment d'une rupture d'union. Et on sait d'ailleurs que les femmes, au moment de la rupture, peuvent « en profiter », utiliser cette « ressource » que constitue leur spécialisation dans la prise en charge des enfants et la retourner contre les hommes, en prétendant les priver de la présence de leurs enfants.

Certains hommes acceptent cette perte, l'assument ou s'y font (pour toutes sortes de raisons qu'il serait possible d'envisager, mais qui ne sont pas l'objet ici). Ils acceptent une forte réduction du temps qu'ils passent auprès de leurs enfants. Ils acceptent parfois une rupture de leur relation avec eux (Villeneuve-Gokalp, 1999). Cette « perte » est sans doute peu sensible pour certains pères, mais elle est ressentie de plus en plus fortement (ou elle est maintenant davantage ressentie dans certains groupes sociaux) du fait que l'évolution en cours fait que la paternité comme prise en charge de proximité des enfants devient une valeur de plus en plus désirable. Les hommes sont de plus en plus

sensibles à cela et ne veulent plus perdre cette proximité. (Ils ne sont plus prêts à subir cet effet en retour de la domination.)

Certains pères se battent pour obtenir la « garde » de leurs enfants. Mais ce type de combat n'est généralement pas couronné de succès. Si une partie des hommes sont effectivement en charge de leurs enfants (et sont des « pères hébergeants »), c'est, le plus généralement, en raison d'un accord : on a affaire à des situations dans lesquelles la femme ne souhaite pas assumer le rôle qui lui est « naturellement » assigné, ou a conscience – ou est convaincue – qu'elle n'est pas en capacité de le faire. On a plus souvent affaire à un mécanisme de renonciation et à un accord qu'au résultat d'un conflit et à une décision judiciaire qui tranche entre des demandes opposées. (Des hommes restent ainsi dans une position dominante, on y reviendra.)

Mais la solution la plus évidente pour limiter les conséquences de la rupture et pour ne pas payer le « prix » qui résulte de la domination, c'est, pour les hommes, de s'organiser avec la mère, de discuter avec elle, de chercher des accords et des compromis. C'est de se situer dans la perspective moderne de la « régulation négociée ». En effet, cette modalité de gestion de la rupture et du conflit, on peut le montrer en s'appuyant sur la perspective des rapports sociaux de sexe, enlève aux femmes la « ressource » dont elles peuvent faire usage du fait de la spécialisation de leur rôle, à savoir, la ressource-enfant. Elle fait de l'enfant une ressource commune, et empêche l'un ou l'autre parent (la femme en particulier) de s'approprier l'enfant de manière exclusive. Pour preuve, on peut évoquer le point de vue des sociologues des rapports sociaux de sexe sur la médiation familiale (Romito, 2001). De leur point de vue, s'entendre, comme y pousse la médiation, c'est évidemment enlever aux femmes l'arme dont elles peuvent disposer compte tenu de leur investissement dans la prise en charge des enfants.

Négocier et s'entendre avec l'autre est donc une manière de préserver, pour les hommes, les bénéfices de la domination, malgré les effets de la rupture du couple. Non seulement cette manière de gérer l'après-divorce et la circulation des enfants correspond aux attentes actuelles quant à la gestion pacifique des conflits, mais aussi elle coïncide avec le souci contemporain de faire en sorte que – pour le bien de leur développement – les enfants continuent de bénéficier de relations avec leurs deux parents (autrement dit, avec leur père). Ici, ce qui est en jeu, ce sont les savoirs psychologiques et psychanalytiques et leur diffusion dans la société – autrement dit, des savoirs « neutres », en apparence du moins, au regard de la question des sexes, et dictés principalement par l'intérêt de l'enfant. Ainsi, lorsqu'ils cherchent des arrangements avec leurs ex-partenaires, les hommes font plusieurs choses en même temps : ils satisfont aux attentes sociales en ce qui concerne la régulation négociée, ils s'inscrivent dans la préservation de l'intérêt du développement de leurs enfants et aussi ils préservent les acquis de la domination masculine.

De ce fait, on ne s'étonne pas de trouver, dans le débat public, des traces d'un combat violent au sujet de la coparentalité – notion qui représente la quintessence du projet d'une régulation négociée des relations entre parents après la séparation. Le maintien du couple coparental, voulu maintenant par le législateur, ne peut-il pas être vu comme une résurgence de l'indissolubilité du mariage ? C'est la critique qu'adressait naguère Jean Gréchez à la médiation familiale. En prolongeant cette critique, on se demandera si la permanence du couple parental n'inclut pas, d'une manière peu visible, le prolongement du rapport inégalitaire et de la domination qui existent, par hypothèse, dans le couple.

Les débats parlementaires qui ont accompagné la réforme de l'autorité parentale, en 2002, valident cette interprétation. D'un côté, on trouve une alliance entre les associations de pères, des psychologues et les médiateurs familiaux, tous favorables à la nouvelle notion. De l'autre, les féministes historiques, peu nombreuses, qui s'inquiètent de l'irruption d'une notion – et d'une pratique, la médiation – qui permettent, sous couvert d'intérêt de l'enfant, le maintien de relations fortement inégalitaires. .

En définitive, on peut penser que la situation actuelle correspond à une « recomposition » des différences (ou des inégalités) « à un autre niveau » : les hommes se montrent, comme attendu par la nouvelle législation, plus participatifs, plus engagés auprès de leurs enfants, mais ceci sans pour autant qu'on assiste à une égalisation des positions des hommes et des femmes ou du temps passé à prendre en charge les enfants – il n'y a aucun doute que les « budgets temps » évoluent, mais à un rythme extrêmement lent, et que ce sont encore les femmes qui prennent en charge l'essentiel du travail relatif aux enfants.

Les rapports sociaux de sexe et l'espace de rencontre (la place des hommes visiteurs)

Dès lors qu'on considère les espaces de rencontre dans la même perspective, on est amené à constater qu'on se trouve dans une configuration inverse de ce qui s'observe à propos de la coparentalité. En effet, s'agissant de ces structures, on n'a pas affaire à des femmes qui se méfient, mais à des hommes qui protestent, crient au scandale et exigent la fermeture de ce qu'ils considèrent être des prisons.

La raison en est évidemment que, dans l'espace de rencontre, se trouve remise en cause, en apparence du moins, la domination masculine. Dans la pratique des espaces de rencontre il existe, à l'évidence, une disparité dans la répartition des hommes et des femmes, qui, à l'inverse de ce qui vient d'être dit sur le divorce, se trouve « au désavantage » des hommes. Alors même que l'on parle des « parents » accueillis, qu'on ne fait, en apparence, aucune distinction à ce sujet, on sait bien que la disparité est massive (et symétrique par rapport à la prise en charge des enfants au moment de la séparation) : on trouve environ 85 % d'hommes visiteurs pour autant de mère hébergeantes. 15% de mères visiteuses pour autant de pères hébergeants².

Dans les espaces de rencontre donc, en caricaturant, le supposé « dominant » est « dominé ». Non seulement les pères visiteurs ont « perdu » quelque chose du rapport à leurs enfants au moment de la rupture (le risque signalé ci-dessus *pour tous les pères*) et n'ont pas su ou pas pu mettre en œuvre les stratégies négociatrices qui limitent les effets de la rupture à cet égard, mais en plus, ils se sont mis dans une situation, dans laquelle, pour garder quelque chose de leur relation à leurs enfants, ils sont astreints à venir dans ce type de lieu d'accueil.

On a donc affaire à une frange particulière, la partie « dominée » du groupe dominant, une partie qui s'en est détachée, pour différentes raisons. La position sociale intervient.

² Ces chiffres anciens, tirés du livre *Enfants, parents, séparation*, sont peu changés aujourd'hui, si l'on considère l'ensemble des structures (Bastard et alii., 1994). On se gardera cependant de les généraliser : la pratique actuelle présente, semble-t-il, certaines disparités d'un lieu à un autre. Notamment, les espaces de rencontre qui contribuent à la prise en charge des « visites médiatisées » ordonnées par les juges des enfants, reçoivent davantage de mères visiteuses.

Ce ne sont pas n'importe quels hommes qui se trouvent renvoyés à l'espace de rencontre. S'ils sont SDF, étrangers, en difficultés psychologiques, etc. cela peut rendre compte du fait qu'ils se trouvent à la fois exclus de la vie de leurs enfants et soumis à la contrainte de l'espace de rencontre. (En même temps, parmi l'ensemble des pères désaffiliés, ceux qui fréquentent les espaces de rencontre ont encore une position à part, puisque ce sont ceux qui ont manifesté, auprès des institutions, le souci de récupérer quelque chose de leur relation à leurs enfants, ainsi que la volonté de se faire soutenir pour y parvenir.)

Mais la position sociale n'est peut-être pas tout : encore une fois, la dimension psychologique peut éventuellement avoir une place importante – est-ce que ces pères qui ont été exclus ne l'ont pas été d'une manière qui se réfère davantage à la dimension interpersonnelle (par des mères « toute puissantes ») qu'à la dimension sociologique ? Cela restera à discuter.

Quoiqu'il en soit, le dispositif « espace de rencontre » met en évidence un renversement de la position dominante, qui fait que ces hommes se retrouvent ainsi, d'une manière surprenante, dans une position extrêmement difficile. (Et c'est sans aucun doute la raison pour laquelle ce dispositif est critiqué par les groupes de pères qui réclament sa disparition.)

Pourtant, l'espace de rencontre ne fait pas que mettre en évidence la stigmatisation qui pèse sur ces hommes : il travaille pour eux et contribue, dans la pratique, à rétablir un équilibre entre les deux sexes. L'existence même du dispositif et le travail qui s'y réalise tendent à limiter le pouvoir des mères telle qu'il s'exprime, dans le cadre de la rupture familiale, à l'endroit des enfants. Tout le travail fait avec les pères tend à les « réinstaller » dans une position paternelle, à leur redonner une place et, si ce n'est à rééquilibrer les rapports en leur faveur, du moins à permettre qu'ils entretiennent des relations avec leurs enfants.

Bien sûr, si l'espace de rencontre fait ce travail de réinstallation des pères (de rééquilibrage des sexes), il ne le fait pas « pour les pères » (ni d'ailleurs « contre les mères »). L'intérêt du parent, l'intérêt pour le père en tant que tel (ou la méfiance envers la mère en tant que telle), n'est que second ; le premier intérêt, celui qui motive l'intervention, est toujours celui de l'enfant.

Pour autant, la préoccupation que l'on a de l'intérêt de l'enfant n'est pas sans retentir sur ce qu'on fait avec son parent (ou sur ce qu'on attend de ce parent, sur ce qu'on lui offre de faire) et, partant, elle n'est pas sans effet sur la manière dont on intervient dans les rapports entre pères et mères, d'une façon individuelle comme d'une façon plus collective.

Il faudrait d'ailleurs se demander si, dans l'intervention, les professionnels des espaces de rencontre ne sont pas conscients de ce double registre d'intervention : d'une part ils « ignorent » le sexe du parent, font « comme si » il était indifférent qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, et en même temps, ils ne sont pas sans savoir qu'en réalité, ils travaillent pour réinstaller des pères, pour limiter ce qui peut être vu, dans une société qui aspire à l'égalité, comme de la toute-puissance de la part des mères³.

³ Cet argument a été élaboré par Caroline Kruse à propos de la différence culturelle, qui est tout à la fois ignorée dans l'intervention – au nom de l'égalité de traitement entre tous les parents et de l'universalité de

Quoi qu'il en soit, l'espace de rencontre, constitue un lieu de rééquilibrage des positions sexuées. Des dominants en rupture y sont « remis en selle » – non pas jusqu'à redevenir dominants, mais jusqu'à pouvoir faire ce qui est attendu d'eux vis-à-vis de leurs enfants.

Et les mères visiteuses ?

S'agissant des femmes visiteuses, on assiste à un double retournement.

Pour le caractériser on peut évoquer la position de l'homme dans de telles situations – en l'occurrence le « père hébergeant ». Non seulement on a affaire à un homme qui n'a pas été « exclu » de la vie de ses enfants au moment du divorce, mais en plus, à l'espace de rencontre, c'est un homme qui est dans une position « haute », qui se différencie entièrement de la situation des autres pères. Il est doublement dominant. Une illustration de cette situation est offerte dans le film de *Quand l'abri est sûr, la tempête est bonne*. On y voit un père marocain, un peu âgé, et constamment « donneur de leçon », avec ses enfants, comme avec son ex-femme. La toute-puissance le guette (encore plus visible, si c'est possible, que celle des mères visiteuses présentées dans le même film).

Symétriquement, la femme visiteuse, comme on l'a noté en introduction, est « doublement dominée ». Elle est dans une position stigmatisée (en raison de la situation qui l'a conduite à l'espace de rencontre). Elle a d'ailleurs, souvent, et davantage que les hommes, tendance à reconnaître qu'elle est en difficultés. Mais surtout, elle se retrouve absolument privée de la ressource qui fait sa force (sa raison d'être) en tant que femme – la prise en charge des enfants.

Autrement dit, elle a « perdu » davantage que les hommes qui dans la même situation, se trouvent privés d'accès à leurs enfants (en effet, l'accès aux enfants n'est pas ce qui les définit prioritairement en tant qu'homme). Pour donner une illustration de ce type de « calcul », on peut citer la scène finale du film *Monsieur contre Madame*. Une mère visiteuse dit à un père : « Je comprends la perte que vous ressentez en tant que pères. » Et aussi : « Chaque fois que je quitte le point de rencontre, je revis le moment où je suis parti de chez mon ex-mari en laissant mon fils. »

Par rapport à ces femmes, l'action de l'espace de rencontre est en apparence la même qu'avec tout parent (c'est-à-dire qu'avec les pères). Tout parent est un parent qui mérite d'être remis en selle, dans l'intérêt de ses enfants, et c'est aussi le cas des mères. Mais la situation des femmes visiteuses est en réalité plus spécifique : peut-on « restaurer » une mère de la même façon qu'on restaure un homme ? On peut certainement inventer, avec les hommes, des formes de « parenté de proximité » qui s'expérimentent de façon temporaire dans le cadre de l'espace de rencontre. Peut-on inventer des formes de « maternité à distance » des façons d'être mère par intermittence ? Cela peut sembler plus difficile que pour les hommes, mais pas impossible quand on rappelle que les façons d'être mère se transforment dans la société en général, avec notamment l'idée que les mères peuvent « lâcher » un peu sur le rôle maternel qui leur est assigné.

Conclusion

la relation enfant-parent, et simultanément prise en compte pour ce qu'elle implique de spécifique au plan des relations entre générations (Kruse, 2006)

Cette analyse est partie de la question : pourquoi si peu de femmes visiteuses dans les espaces de rencontre et pourquoi tant d'hommes visiteurs ? En la reformulant à la lumière de la perspective proposée, on en arrive à l'idée que l'espace de rencontre constitue un dispositif qui contribue à la réinstallation de pères privés de leurs enfants – des « dominants en situation difficile », si l'on veut. L'intervention des espaces de rencontre n'a évidemment pas pour finalité de restaurer les hommes – en tant que catégorie sociale – dans leur position dominante. En effet, elle a pour principal horizon le bien des enfants. De fait, pourtant, on ne peut pas l'ignorer, elle est une intervention sur les rapports de sexe : elle requalifie des « dominants » dans leur paternité (avec ce paradoxe que les hommes, ou du moins leurs représentants, n'apprécient pas ce qui est ici fait pour eux et avec eux).

Quant aux mères visiteuses, on ne peut que souligner leur marginalité dans la configuration actuelle des rapports entre les sexes. Elles sont dans la situation la plus précaire (un groupe dominé parmi les dominées). Non seulement elles ont perdu « leur » ressource, mais encore on peut se demander quelle offre « valable » l'espace de rencontre peut avoir pour elles. Il s'agit alors de réfléchir à la manière dont la maternité peut, elle aussi, s'exercer à distance, avec intermittence – une question qui n'est pas spécifique à l'espace de rencontre mais, comme indiqué plus haut, suscite des réflexions dans la société toute entière.

Questionner la situation des mères visiteuses nous incite enfin à reconsidérer l'action des espaces de rencontre du point de vue des rapports entre les sexes. Les espaces de rencontre, en tant que tels, peuvent considérer qu'ils n'ont aucun intérêt direct dans les « rapports de sexe » et faire valoir que tout leur intérêt va au seul bien de l'enfant. Pourtant, qu'ils le veuillent ou non, les espaces de rencontre sont pris (sont pris à parti aussi) dans ce jeu des rapports entre hommes et femmes, et peuvent difficilement l'ignorer. Ils ne travaillent pas avec des parents « neutres » mais avec des pères et des mères, des hommes et des femmes qui ont des positions différenciées dans la société, des positions opposées et changeantes – et ils contribuent peu ou prou à faire changer ces identités sexuées.

— — —

Bibliographie

Aïach P. « Femmes et hommes face à la mort et à la maladie, des différences paradoxales », in Aïach, P., Cèbe D, Cresson G. Philippe C (éds), *Femmes et hommes dans le champ de la santé*, Rennes, ENSP, 2001, p. 117-148.

Bastard B., Cardia-Vonèche L., “ Homme, femme ou 'parent' ? Une analyse de l'action des lieux d'accueil enfants-parents ”, in *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 1995, p. 207-213.

Bastard B., Cardia-Vonèche L., Deschamps N., Guillot C., Sayn I., *Enfants, parents, séparations. Des lieux d'accueil pour l'exercice du droit de visite et d'hébergement*, Paris, Fondation de France, 1994.

Bourdieu P. *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

Devreux A-M., « Les rapports sociaux de sexe : un cadre d'analyse pour les questions de santé ? » in Aïach, P., Cèbe D, Cresson G. Philippe C (éds), *Femmes et hommes dans le champ de la santé*, Rennes, ENSP, 2001, p. 97-116.

Gonik V., Cardia-Vonèche L., Bastard B, von Allmen M., *Construire l'égalité. Femmes et hommes dans l'entreprise*, Genève, Georg, 1998.

Kergoat D., *Les ouvrières*, Paris, Le Sycomore, 1982.

Kruse C., « Entre déni et idéologie : la diversité culturelle dans les Espaces-Rencontre. Le point de vue de l'intervenant », communication au colloque *Familles multiculturelles et/ou binationales en rupture*, FESEER, Namur, 22 janvier 2007

Romito P. « Violences privées, complicités publiques Les réponses des institutions sociales et sanitaires aux femmes victimes de violences conjugales », in Aïach, P., Cèbe D, Cresson G. Philippe C (éds), *Femmes et hommes dans le champ de la santé*, Rennes, ENSP, 2001, p. 19-50.

Villeneuve-Gokalp C., « La double famille des enfants de parents séparés », *Population*, n° 1, 1999, p. 9-36.

— — —

Filmographie

Quand l'abri est sûr, la tempête est bonne, de Julien Bédère, 2006.

Monsieur contre Madame, de Claudine Bories, 1999.